

ALLOCUTION DE M. CHRISTIAN PIERRET

*PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DÉPUTÉ DES VOSGES*

Monsieur le Président de la République,

C'est un honneur exceptionnel pour la Caisse des dépôts, de recevoir dans ses murs le Président de la République, en ce jour, où nous témoignons des étonnantes métamorphoses de l'institution, mais aussi de son exceptionnelle pérennité.

Que la Caisse des dépôts soit devenue, ces dix dernières années, un grand groupe financier, dont l'originalité, la puissance et les performances sont reconnues par la communauté financière internationale, confirme, à près de deux siècles de distance, la pertinence des conceptions fondatrices de 1816.

Fidèle à ses fonctions originelles, la Caisse des dépôts et consignations a su incarner les mutations de l'économie française et demeurer le rouage central d'un circuit de financement singulier, celui de l'épargne populaire.

En cela, elle a démontré, s'il en était besoin, que l'épargne gérée collectivement, constitue un formidable levier pour moderniser une société, et y promouvoir de nouveaux droits, en particulier le droit au logement dont l'Etablissement est un des piliers à travers le financement du logement social.

Ainsi, dans un système financier, dont on dénonce les égoïsmes et une certaine vanité, l'épargne des ménages les plus modestes a pu trouver les bases de son développement, de sa modernisation, et, lorsque la crise survient, elle y trouve un asile stable et sûr.

Cette capacité à sortir des sentiers battus, la Caisse des dépôts et consignations la doit sans doute, à ses équipes, aux hommes qui l'ont dirigée ou qui ont présidé à son destin, à la force d'une certaine idée de l'économie mixte. Elle la doit aussi à un statut juridique, à ce point exceptionnel qu'il a survécu à toutes les turbulences institutionnelles et économiques que la France a connu au cours de ces 175 années.

Que dire de ces textes méconnus dont les préoccupations se révèlent aujourd'hui si modernistes ?

Si l'Etat ne s'est converti qu'au cours de cette dernière décennie, à l'idée d'indépendance de gestion des entreprises publiques, ce statut confère, dès 1816, à l'Etablissement une autonomie qui imprègne toute son histoire. L'évolution de la Caisse des dépôts illustre en effet que l'indépendance fait bon ménage avec le service de l'intérêt général et un engagement actif dans les mutations financières initiées ou accompagnées par la puissance publique.

Plus encore, en faisant du Parlement, le garant vigilant de cette indépendance, ces textes définissent une forme d'association des élus de la Nation, sinon exemplaire, du moins très audacieuse.

Je me félicite de parler aujourd'hui en son nom, à l'heure où la vie économique et financière du pays anime, plus que jamais, ses débats.

Chargée, au nom des Français, de garantir cette "foi publique" qui est la raison d'être de l'Etablissement, la Commission de surveillance doit à la fois protéger celui-ci contre les abus, mais aussi contre toute dérive dans l'exercice de ses missions.

Cette instance singulière a du, comme celle qu'on appelait encore hier, "la Vieille Dame de la rue de Lille", se moderniser. Car elle s'est trouvée confrontée à des arbitrages plus difficiles que par le passé : la Caisse des dépôts doit tout à la fois incarner la confiance et la performance, intervenir plus activement sur des marchés turbulents avec des partenaires très diversifiés, assurer au logement social des ressources croissantes, alors même que les Français se désintéressent partiellement des livrets défiscalisés.

La Commission de surveillance s'est donc profondément renforcée ces dernières années, pour adapter son rôle à ces mutations et assurer la cohésion de ce grand groupe financier. Elle l'a fait avec sa sensibilité propre : sans esprit technocratique, sans a priori politique, et avec exigence, dans un climat remarquable.

J'en remercie, devant vous, Monsieur le Président de la République, mon prédécesseur qui nous a montré la voie, l'ensemble de ses membres et particulièrement les représentants des grands corps de l'Etat dont l'expérience et la sagesse sont si précieuses à la qualité de nos travaux.

Nous avons privilégié deux orientations :

– La Commission de surveillance suit plus étroitement que par le passé l'évolution des sections d'épargne en raison tant de l'évolution contrastée des livrets A, que des incertitudes financières qui pèsent sur l'économie française. Elle veille tout particulièrement, dans les arbitrages qui lui sont soumis, à privilégier l'intérêt à long terme des épargnants.

En concertation étroite avec le Directeur général, un certain nombre de mesures ont été prises, à l'initiative de la Commission, pour assurer l'indépendance des sections d'épargne et éviter toute confusion dans les missions de la Caisse des dépôts.

Cette orientation sera poursuivie dans l'avenir par la création d'une direction des fonds d'épargne. Monsieur le Directeur général l'a évoqué tout à l'heure. La Commission de surveillance déléguera plusieurs de ses membres, dont des parlementaires, pour en assurer le contrôle permanent.

— Par ailleurs, elle participe plus directement à la vie de ce grand groupe, que la modernisation des marchés financiers a rendu encore plus dynamique et inventif. Elle s'inspire en cela du fonctionnement des Conseils de surveillance des sociétés à Directoire, défini par la loi de 1966.

Elle veille à la bonne marche de l'Etablissement. Elle le fera plus encore en votant désormais son budget, dont d'anciennes distinctions comptables seront actualisées. Elle est, plus particulièrement depuis trois ans, étroitement associée à la définition et au suivi des décisions stratégiques de l'Etablissement. Elle assure avec une vigilance toute spéciale le contrôle de sa politique de placements et de participations qui doit répondre à la vocation prioritaire du groupe : sécurité et liquidité du système financier.

659

Il ne s'agit pas, pour la Commission de surveillance, d'un exercice formel : car elle rend compte directement au Parlement, dont la franchise des débats est gage d'une surveillance attentive.

Un contrôle plus vigilant, une modernisation intense, une unité organique au service de missions de service public plus exigeantes.

La Caisse des dépôts, n'est plus la vieille institution, repliée sur son pré-carré que l'on a pu évoquer dans le passé. C'est sur ce même triptyque - contrôle, modernisation, unité - que repose l'avenir de l'institution, et avec elle, une certaine conception du rôle de l'Etat dans l'économie.